

LE CREDIT COMMERCIAL

Chambre 13 Edifice "LA PRESSE"
TEL. BRILL. MAIN 3355. MONTREAL
SPÉCIALITÉ : Achat, Collection et règlement
de comptes. Une visite sollicitée.

LA PROVINCIALE

Assurance-Mutuelle-Incendie

Bureau-chef: **EDIFICE GUARDIAN**
160, RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

Sécurités absolues. Taux raisonnables.
AGENTS demandés dans toutes les localités.

LA

Provident Savings Life
ASSURANCE SOCIETY OF N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE
POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice, peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Québec:
185, rue St-Jacques, - MONTREAL.

Un Agent Progressif

préfère travailler pour la meilleure compagnie. Il lui est plus facile de conclure des affaires, et, de savoir qu'il a à offrir la meilleure proposition, cela l'inspire. Les hommes de caractère qui se proposent d'entreprendre ce travail, et les agents expérimentés et intègres qui cherchent un contrat rémunérateur

devraient écrire à la **CANADA LIFE**

"EQUITABLE"

Mutuelle

Fire Insurance Co.

Une des plus fortes Compagnies locales.
Un surplus dépassant \$126,000

Bureau Exécutif:

No. 20, rue St-Alexis,

Coin rue Notre-Dame,
en face du Magasin Carsley.

S. T. WILLET, Président.

Bureau: No. 939 rue St-Denis, Montréal.

F. GAUTHIER, Secrétaire.

Tél. Main 3894.

Assurances

TITRE PREMIER

Des assurances en général

(suite)

Les délais fixés par le présent article ne comprennent pas le jour de l'envoi de la lettre recommandée. Quand le dernier jour d'un de ces délais est un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au lendemain.

Ces délais ne sont pas augmentés à raison des distances; toutefois, lorsque la mise en demeure doit être adressée dans un lieu situé hors du territoire continental de la France, le délai de dix jours fixé par le deuxième alinéa du présent article ne court que du jour de la présentation de la lettre recommandée constatée sur les registres de l'administration des postes.

Toute clause réduisant les délais fixés par les dispositions précédentes ou dispensant l'assureur de la mise en demeure est nulle.

Art. 30. — L'assureur a, pour la créance de la prime, un privilège sur la chose assurée.

Ce privilège est, alors même qu'il porte sur un immeuble, dispensé de toute inscription.

Il prend rang immédiatement après le privilège des frais de justice établi par l'article 2101, 1°, du Code civil.

Il n'existe que pour une somme correspondante aux primes des deux dernières années.

Art. 31. — Quand, par son fait, l'assuré aggrave les risques de telle façon que si le nouvel état de choses avait existé lors du contrat, l'assureur n'aurait pas contracté ou ne l'aurait fait que moyennant une prime plus élevée, l'assuré doit en faire préalablement la déclaration à l'assureur par lettre recommandée.

Quand les risques sont aggravés sans le fait de l'assuré, celui-ci doit en faire la déclaration dans un délai maximum de huit jours à partir du moment où il a eu connaissance du fait de l'aggravation.

Dans l'un et l'autre cas, l'assureur a le droit de résilier le contrat, à moins que, sur sa proposition, l'assuré consente à une augmentation de prime.

Toutefois, l'assureur ne peut plus se prévaloir de l'aggravation des risques, quand, après en avoir eu connaissance, de quelque manière que ce soit, il a manifesté son consentement au maintien de l'assurance, spécialement en continuant à recevoir les primes ou en payant, après un sinistre, une indemnité.

(ETABLIE 1853)
The Phoenix Insurance Company
OF BROOKLYN
TOTAL DE 'ACTIF - - \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,
89 rue St-Sacrement, Montréal

AVIS

Les personnes pouvant **CONTROLLER** quelques Cents Piastres de **Primes d'Assurances contre l'Incendie**, peuvent se faire nommer Agent et recevoir une commission sur leurs Risques. Toutes correspondances si on le désire, traitées **confidentiellement**. Ecrire à **"ASSURANCE"**, Boite 418, Bureau de Poste, Montréal.

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.
d'Assurance contre l'Incendie

Ci-devant
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.
ÉTABLIE EN 1859

Capital autorisé - - - - -	\$1,000,000.00
Actif net excédant - - - - -	460,000.00
Dépot au gouvernement du Canada pour la garantie des porteurs de polices - - - - -	60,000.00
Sinistres payés à date - - - - -	388,021.10

Cie indépendante. Taux modérés.
A. A. LABRECQUE, Président.
J. B. LAFLEUR, Gérant

BUREAU PRINCIPAL:
59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"
MONTREAL
On demande des agents pour les localités non représentées.

THE METROPOLITAN LIFE INS. CO.

Incorporée par l'état de New-York.
La Compagnie du Peuple, par le Peuple pour le Peuple.
ACTIF : \$105,658,311.60.

A plus de polices payant primes en force aux Etats-Unis et au Canada que n'importe quelle autre compagnie et pendant chacune des dix années assées a accepté et émis plus de polices nouvelles en Amérique que n'importe quelle autre compagnie.

LA MOYENNE D'UNE JOURNEE D'OUVRAGE.

Réclamations payées.....	} Par jour {	359
Polices échues.....		6,297
Nouvelles Assurances inscrites		\$1,303,559.00
Paiements aux porteurs de Polices et addition à la Réserve.....		\$98,582.00
Actif accru.....		\$53,841.00

A déposé avec le Gouvernement du Dominion pour la protection des détenteurs de polices au Canada en titres Canadiens, **\$1,800,000.00.**
\$1,342,381,457 d'assurance en vigueur sur 7,523,915 Polices.

Western
Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie et sur la Marine
INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL PAYÉ - - - - - \$2,000,000
ACTIF, au-delà de - - - - - 3,546,000
REVENU ANNUEL, au-delà de 3,678,337
Bureau Principal: **TORONTO, Ont.**
Hon. GEO. A. COX, Président.
J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur-Gérant
C. C. FOSTER, Secrétaire.
Succursale de Montréal:
189 rue Saint-Jacques.
ROBT. BICKERDIKE, Gérant